



**Le petit déjeuner** est préparé à 7h30  
pour les stagiaires qui logent à l'IRT



**Le repas de midi** est pris dans un restaurant  
*(situé à 5mn à pied, cours Gambetta,  
en bas à droite de la traverse de l'IRT)*



**Le café** est offert à l'arrivée des stagiaires,  
*le matin du premier jour de stage, ainsi qu'après les repas de midi*



**Le courrier** à poster peut être déposé au secrétariat,  
*(la levée est à 11h00)*



**Une bibliothèque** *(au deuxième étage)* offre un grand choix  
d'ouvrages et de revues dans les domaines  
*juridique, économique, sociologique, historique, syndical...*  
Il vous suffit de vous adresser  
à Christiane la documentaliste



**Un téléviseur grand écran**  
est à votre disposition dans la salle de séjour

Pour tout renseignement,  
n'hésitez pas à vous adresser  
au personnel de l'Institut



# Stationnement



## Les stagiaires peuvent se garer :

- ☺ Le long de la traverse Saint-Pierre (places rares !)
- ☺ A proximité du stade (en haut de la traverse)
- ☺ au Parking payant Carnot

## Nous vous remercions de **NE PAS STATIONNER** :

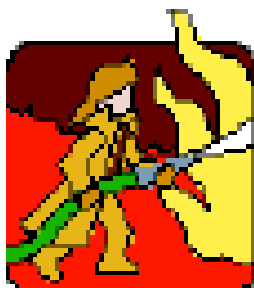


- ☹ Dans l'impasse ;
- ☹ Dans la cour de l'IRT (*qui ne dispose que d'un très petit nombre de place*).

## Seuls sont autorisés à se garer dans la cour :

- ⇒ Le personnel de l'IRT ;
- ⇒ Les enseignants et les intervenants ;
- ⇒ Les responsables syndicaux.

# Sécurité



**En cas de sinistre aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages du bâtiment,**  
il est recommandé d'utiliser  
l'escalier de secours extérieur  
(il débouche sur la traverse Saint Pierre).

**Il est conseillé aux stagiaires hébergés au 1<sup>er</sup> étage**  
de repérer dès leur arrivée :

- ✓ L'accès à cet escalier de secours ;
- ✓ Les emplacements des extincteurs d'incendie ;
- ✓ Les dispositifs d'alarme.

L'IRT et toute son équipe  
vous souhaitent un très agréable stage